

CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE

BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES

(Article 89 et 91 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

SOMMAIRE

Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial

QR/3 Question de Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN (08/01/2010) et réponse du Collège provincial (MM. Christophe LACROIX, Paul-Emile MOTTARD, André GILLES - 21/01/2010)

**QR/1 Question de Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN (08/01/2010) et
réponse du Collège provincial (MM. Christophe LACROIX, Paul-Emile
MOTTARD, André GILLES - 21/01/2010)**

Question

Je souhaiterais, dans le cadre du bulletin des questions et réponses de notre assemblée provinciale, savoir si, pour toutes les manifestations dont vous êtes partenaires, vous disposez des listes de personnes à qui des cartes VIP ont été distribuées en 2008 et 2009.

Réponse

En application de l'article 89 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, vous voudrez bien trouver ci-après les considérations du Collège provincial relativement à votre question du 8 janvier 2010 concernant l'objet susvisé.

Le Collège provincial estime en l'occurrence, en application de l'article 90, paragraphe 4,1) du Règlement d'ordre intérieur de Conseil, que cette question requiert la communication de données présentant un caractère personnel et ne peut dès lors recevoir le suivi demandé

Aucune autre information que celles vous communiquées par la réponse du Collège du 19 novembre dernier à votre question déjà posée dans ce même contexte, ne pourrait vous être apportée sous peine de porter préjudice aux relations que le Collège entretient avec les personnalités invitées et à leur notoriété.